

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 6 PRESENTS : MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 6

Date de convocation : SECRETARE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

7/12/2021

Date d'affichage :

17/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un le seize décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le sept décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Aire de jeux nouveau plan financement
- 2- Majoration raccordement non conforme assainissement
- 3- Tarifs EAU 2022
- 4- Tarifs ASSAINISSEMENT 2022
- 5- Tarif droit de chasse
- 6- Tarif Affouage
- 7- Ratio de promouvabilité des agents.
- 8- Règlement du service ASSAINISSEMENT
- 9- Autorisation d'ouverture de crédits 2022
- 10- destination des coupes 2022
- 11- Questions diverses

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Adhésion Territoires Ingénierie Jura

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

◆ 1- Aire de jeux nouveau plan financement

Suite au rendu du cabinet d'études TDU en novembre 2021 et de son prévisionnel de dépenses, **il est proposé de valider le plan de financement suivant pour la demande de subvention DETR.** Celui-ci prend en compte les dépenses prévisionnelles et le montant exact de la subvention octroyée par le CD39.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Montant éligible	Taux	Montant HT
Etude	4 815,00 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	51 786,00 €	33,33%	17 260,27 €
Estimation rapport V2	46 971,00 €	DST Relance hors étude	38 884,60 €	33,33%	12 960,00 €
		Autofinancement	51 786,00 €	41,64%	21 565,73 €
TOTAL	51 786,00 €				51 786,00 €

Ce plan de financement est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à remettre à jour, à la baisse, ce plan de financement avant la fin janvier 2022, lorsque nous disposerons des offres précises des entreprises suite à la consultation programmée en fin d'année.

♦ 2- Majoration raccordement non conforme assainissement

Le maire expose les problèmes rencontrés depuis plusieurs années, de saturation de la station d'épuration en période de forte pluviométrie. C'est ce qui a conduit le conseil municipal en 2018 à engager un diagnostic du réseau d'assainissement.

Suite au rendu de ce diagnostic, la phase 1 de travaux a été engagée en 2020 et terminée en 2021.

La fin de chantier met en évidence que le réseau communal est désormais étanche sur ces zones de travaux, mais que des eaux claires sont encore observées ; Elles proviennent des réseaux privés, sur lesquels la commune ne peut pas intervenir (4 immeubles).

Afin de garantir un bon fonctionnement de la station, il est indispensable que ces raccordements deviennent conformes (pas d'eaux claires dans un réseau séparatif).

L'article L1331-8 du code de la santé publique précise : « *Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal ou le conseil de la métropole de Lyon dans la limite de 400 %. Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.* »

Le conseil approuve à l'unanimité le taux de cette majoration de non-conformité à 400%.

♦ 3- Tarifs EAU 2022

Le maire expose la situation prévisionnelle du résultat comptable du budget EAU qui demeure en suréquilibre, pour la 2^{ème} année consécutive.

Il n'y a pas de modification de la taxe de l'agence de l'eau pour la pollution domestique au m³, mais la population INSEE diminue et le montant de la taxe à verser à l'agence de l'eau passe de 10,90€ à 10,09€.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir globalement les tarifs EAU 2022 en basculant la diminution de 0,80€ de la taxe sur la part modulable (les usagers ne subiront pas d'augmentation).

- Part fixe par foyer : **108,00€** *Rappel 2021 : 108€*
- Part Modulable par équivalent habitant : **18,90€** *Rappel 2021 : 18,10€*
- Taxe Agence par équivalent habitant : **10,10€** *Rappel 2021 : 10,90€*

Le conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces tarifs pour l'eau en 2022

◆ 4- Tarifs ASSAINISSEMENT 2022

Le maire expose la situation prévisionnelle du résultat comptable du budget ASSAINISSEMENT qui demeure en suréquilibre de moins de 800€, alors que le curage des drains n'a pas été réalisé et qu'il faudrait une 2^{ème} vidange (coût environ 2 000€).

La taxe de l'agence de l'eau pour la rénovation des réseaux au m³ augmente de 0,01€, mais la population INSEE diminue et le montant de la taxe à verser à l'agence de l'eau passe de 6,18€ à 6,10€.

Prenant en compte la vétusté de la station qui nécessitera un investissement conséquent à moyen terme, **il est proposé au conseil municipal d'augmenter globalement les tarifs ASSAINISSEMENT 2022 de 0,92€ pour la part modulable.**

- | | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| • Part fixe par foyer : | 130,00€ | <i>Rappel 2021 : 130€</i> |
| • Part Modulable par équivalent habitant : | 18,90€ | <i>Rappel 2021 : 17,90€</i> |
| • Taxe Agence par équivalent habitant : | 6,10€ | <i>Rappel 2021 : 6,18€</i> |

Le conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces tarifs pour l'assainissement en 2022

◆ 5- Tarif droit de chasse

Il est proposé de maintenir le tarif annuel droit de chasse à 100€, jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve ce tarif à l'unanimité.

◆ 6- Tarif Affouage

Il est proposé de maintenir le tarif d'affouage à 60€ par foyer, jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve ce tarif à l'unanimité.

◆ 7- Ratio de promouvabilité des agents.

Ce point est reporté à un conseil ultérieur car il convient de faire une saisine au Comité Technique du Centre de Gestion avant de délibérer.

Le maire informe les conseillers qu'il proposera de fixer le taux de promouvabilité à 100%.

◆ 8- Règlement du service ASSAINISSEMENT

Le maire présente le règlement d'assainissement qui permet de préciser les relations entre le service et l'utilisateur, ainsi que les obligations.

La taxe de raccordement sera ajoutée, les nouveaux gîtes ainsi que l'entreprise La Cocotte Made in France seront pris en compte et facturés dès 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve ce règlement à l'unanimité.

◆ 9- Autorisation d'ouverture de crédits 2022

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

◆ **10- Destination des coupes 2022**

Ce point est reporté à un conseil ultérieur car le garde doit apporter des modifications.

◆ **11- Adhésion Territoires Ingénierie Jura**

Le département par le biais de l'Agence Départementale assurait jusqu'à présent une Assistance Technique pour la station d'épuration. Ce service était très peu coûteux mais disparaît au profit de l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura, il approuve les statuts et le versement de la cotisation. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion ainsi que toute prestation délivrée par l'agence.

◆ **12- Questions diverses**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Le Maire demandera l'ajout de 2 parcelles en zone urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : VANDROUX Laurence

